

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie I: Éléments obligatoires</b>	I.1 Numéro du document <b>FR-BIO-01.250-0079272.2025.001</b>				I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom <b>HITCHCOCK Lara</b> Adresse <b>Ferme de Serrabone, Lieu dit "Mas Can Bassol" 66130 Boule-d'Amont</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>		I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité <b>ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01)</b> Adresse <b>B.P. 47 , 32600, L'Isle-Jourdain</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>				
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs <ul style="list-style-type: none"> <li>• Production</li> </ul>						
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production <ul style="list-style-type: none"> <li>• (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux            Méthode de production:            – production biologique, sauf durant la période de conversion            – production durant la période de conversion         </li> </ul>						
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.						
	I.7 Date, lieu Date <b>04 avril 2025 21:55:36 +02 (Europe/Brussels)</b> Lieu <b>L'Isle-Jourdain (FR)</b>			I.8 Validité Certificat valable du <b>19/07/2024</b> au <b>31/03/2026</b>			
	DÉLIVRÉ						

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie II: Éléments facultatifs spécifiques</b>	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Fruits et fruits préparés: Abricot	En conversion
	Fruits et fruits préparés: Cerise	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Coing	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Figue	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Figue	En conversion
	Fruits et fruits préparés: Fruit à pépin et noyau (autres)	En conversion
	Fruits et fruits préparés: Kaki	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Poire	En conversion
	Fruits et fruits préparés: Poire	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Pomme	En conversion
	Fruits et fruits préparés: Prune	En conversion
	Fruits et fruits préparés: Pêche	Biologique
	Légumes et légumes préparés: Autres légumes	Biologique
	Légumes et légumes préparés: Maraîchage diversifié	Biologique
	Plante ornementale et à parfum: Fleurs	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Autres plantes aromatiques ou médicinales (: semences (agastache, arroche, artémisia, ashwaganda, basilic, bourrache, coriandre, échinacée, hysope, marjolaine, origan, oseille, périlla, persil, physalis, sauge, souci))	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Autres plantes aromatiques ou médicinales (: semences (agastache, arroche, artémisia, ashwaganda, basilic, bourrache, coriandre, échinacée, hysope, marjolaine, origan, oseille, périlla, persil, physalis, sauge, souci))	En conversion
	Plants et semences: Autres légumes (: aubergine, bette, carotte, céleri, chou, concombre, courge, courgette, épinard, fève, haricot, laitue, maïs, melon, moutarde, oignon, panais, pastèque, petit pois, piment, physalis, poireau, poivron, potiron, radis, tétragone, tomate) - Semence	Biologique
	Plants et semences: Fleurs (: amarante, arroche, capucine, malope, mauve, talinum, tournesol) - Semence	Biologique
	II.2 Quantité de produits	
	II.3 Informations sur les terres	
	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs	
	II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées	
	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848	
	II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant	
	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848	
	Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC
	Hyperlien vers le certificat d'accréditation	<a href="https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf">https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf</a>
	II.9 Autres informations	
	<b>Seule la version électronique du certificat disponible au lien suivant :</b> <b>[<a href="https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index">https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index</a>] fait foi.</b>	